BULLETIN TRIMESTRIEL du Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE 264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE

Tél: 04 97 11 81 53 Fax: 04 97 11 81 51 Mel: s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 31.12.2024 sous le n°1224S05550

ISSN: 11529954

Direction de la publication : D. Giaufer

Prix au n° 2 € -Abonnement annuel 6 € Imprimerie spéciale SNES



Supp. nº 2 au NICE-SNES nº 276 de septembre 2024

S3 aux S1 - Nice. le 16 octobre 2024

SOMMAIRE

P.1 Votes FSU

P.2 Calendrier et modalités des votes

Annexe 1 : Votes FSU Annexe 2 : Procès-verbal de dépouillement Annexe 3 : Liste des électeurs et d'émargement

des votants

Annexe 4: Bulletin de vote

Votes FSU

du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024

Du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024 auront lieu les votes FSU préparatoires au Congrès National de la FSU de Rennes du lundi 3 février au vendredi 7 février 2025.

ATTENTION, plusieurs votes sont à émettre :

- Un vote d'orientation fédérale nationale
- Un vote sur le rapport d'activité fédérale national

Les listes et textes d'orientation, ainsi que le rapport d'activité fédérale national sont dans le supplément « POUR » n°259/octobre 2024 qui a été envoyé à tous les syndiqués.

Le matériel joint pour l'organisation du vote (en annexes)

- calendrier et modalités des votes,
- procès-verbal de dépouillement,
- bulletin de vote,

- liste des électeurs et d'émargement des votants,
- affichette.

Organisez les élections, dans votre S1, du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024. Merci d'avance et bon courage à tous. Vous allez recevoir les enveloppes pour organiser le vote. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos sections départementales. Si vous n'avez pas de matériel, prenez contact avec la section académique du SNES-FSU qui mettra à votre disposition le matériel de vote. Vous pouvez consulter et imprimer la liste de vos syndiqués à partir du site national www.snes.edu/Adherents

En cas de force majeure, le vote peut se faire avec toute autre enveloppe de votre choix à condition de respecter les modalités de vote (sous double enveloppe) décrites ci-dessous.

Élections internes FSU du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024 : calendrier et modalités des votes

Le scrutin est ouvert du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024

Les **professions de foi** et les **listes** présentées par les différentes tendances, ainsi que le rapport d'activité fédérale national sont parus dans le supplément « POUR » n°259/octobre 2024 qui a été adressé à tous les syndiqués.

• Clôture et dépouillement des votes dans les S1 le 28 novembre 2024 au soir, au plus tard. (Avancement possible de la date si la totalité des syndiqués a voté).

Dans les S1, avant l'ouverture des votes

- Mettre en place une **commission** chargée de l'organisation et du contrôle du vote. (Composition : plusieurs membres du S1).
- Confectionner la **liste d'émargement**, à partir de l'imprimé ci-joint (annexe 3). Cette liste doit comporter tous les collègues syndiqués au SNES-FSU pour l'année 2024/2025 ou pour l'année 2023/2024, à l'exception de ceux ayant démissionnés du SNES-FSU. Se servir de la liste disponible sur votre espace adhérent, et contacter le S3 pour tout problème.
- Reproduire le **bulletin de vote** (modèle joint en annexe) en quantité suffisante.
- Pour les enveloppes de vote n°1 et 2, vous les recevrez par pli postal.

Dans les S1, pendant le vote

 Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. On peut, par exemple, reproduire l'annexe 1 pour chaque électeur.

Le vote est individuel et secret.

- Chaque syndiqué vote sous double enveloppe :
- l'enveloppe intérieure de couleur verte (fournie par votre S2), non cachetée, contenant le bulletin de vote, **ne doit porter aucune mention**.
- l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la **signature du votant**. (donnée par votre S2).

- Chaque syndiqué signe la liste d'émargement en face de son nom.
- Si un syndiqué n'a pu émarger la liste d'émargement en même temps qu'il a voté, l'enveloppe extérieure portant son nom, sa catégorie et sa signature sera jointe à la liste d'émargement.
- Les syndiqués empêchés (congés, etc...) peuvent adresser leur vote par correspondance à leur secrétaire de S1.
- Si un syndiqué n'est pas incrit dans votre établissement, prévenir le S3 avant de prendre le vote, et veillez à ce qu'il vote soit à l'urne soit par correspondance.

Dans les S1, après le vote

- **Dépouiller le vote le jeudi 28 novembre** sous la responsabilité de la Commission constituée, dont les membres signent le procès-verbal ci-joint (annexe 2).
- Attention: toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne l'annulation du vote de la section complète d'établissement par la Commission académique de dépouillement.
- **Conserver** les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au 9 décembre 2024 (réunion de la commission nationale de recollement des votes).
- Petit **lexique** électoral:
- *inscrits*: tous les collègues à jour de leur cotisation 2024-2025 ou 2023-2024 au moment où ils votent (AJFID, AJNA, AJNAA, AJFUT, et NAJ sur la liste en annexe).
- votants: les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,
- votes blancs et nuls : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...
- exprimés : le nombre de votants, moins les blancs et les nuls.
- Faire des **copies des PV et listes d'émargement** et les conserver jusqu'au 9 décembre. **Faire parvenir le procès-verbal et la liste d'émargement scannés**, (en conservant les enveloppes des votants n'ayant pu émarger), uniquement **par mail**, à l'adresse :

s3nic@snes.edu

Si vous ne pouvez pas envoyer de scans des feuilles d'émargement et du PV, vous pouvez le **déposer au siège** de la section académique au plus tard **le 2 décembre à 12h.**

• Le résultat du vote d'un S1 ne peut être pris en compte par la Commission académique de dépouillement que si la liste d'émargement et le procès-verbal, dûment signés, l'accompagnent.

Les syndiqués isolés et retraités doivent voter par correspondance : ils recevront à cet effet un courrier spécial avec le matériel de vote : 1 enveloppe de couleur, 1 enveloppe T pour le retour, à compléter au verso et le bulletin de vote.

Les dépouillements départementaux

Ils seront faits au siège académique du SNES-FSU à Nice, par la Commission académique de dépouillement le 2 décembre 2024 à 14h30.

La conformité de la liste d'émargement sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement.

Pour tout problème contacter le SNES-FSU

tél.: 04.97.11.81.53, fax: 04.97.11.81.51 s3nic@snes.edu

NB : Les congrès départementaux de la FSU se tiendront :

- pour les Alpes-Maritimes, les 16 et 17 décembre 2024 au CREPS à Antibes
- pour le Var, les 12 et 13 décembre 2024 à l'Université de Toulon de La Garde.

Chaque congrès départemental de la FSU sera précédé par un congrès départemental du SNES-FSU :

- pour les Alpes-Maritimes, le jeudi 5 décembre 2024 au SNES-FSU de Nice
- pour le Var, le lundi 9 décembre 2024 à la Bourse du travail à Toulon

VOTES F.S.U.

jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024

Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation 2024-25 ou de leur cotisation 2023-24 avant l'ouverture des votes, le 7 novembre.

availe i davertare des votes, le 7 novembre.	
APPEL À CEUX QUI NE SONT PAS ENCORE SYNDIQUÉS:	
Faites vite parvenir votre cotisation à votre Trésorier de S1:	

Vous recevrez les deux types d'enveloppes de vote. En cas de problème prenez contact avec la section académique du SNES-FSU qui vous mettra à disposition le matériel de vote.

Le vote peut néanmoins s'organiser valablement avec toute enveloppe de votre choix à condition de respecter les modalités de vote sous double enveloppe.

POUR LES SYNDIQUÉS AYANT PAYÉ LEUR COTISATION <u>DANS L'ÉTABLISSEMENT</u> :
Le vote est individuel et secret.
Chaque syndiqué vote sous double enveloppe :
- l'enveloppe intérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
- l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.
Chaque votant signe la liste d'émargement.
LE VOTE EST À DÉPOSER:
LE DÉPOUILLEMENT aura lieu le

POUR LES SYNDIQUÉS AYANT PAYÉ LEUR COTISATION AILLEURS QUE DANS L'ÉTABLISSEMENT :

Les syndiqués qui ont payé leur cotisation 2024-2025 ou 2023-2024 et qui ne figurent pas sur la liste d'émargement doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés : demander le matériel de vote au S1 et contacter le S3 (04 97 11 81 53) pour avoir la marche à suivre.

LE VOTE SERA À ENVOYER par courrier à

SNES-FSU - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice

LE DÉPOUILLEMENT ACADÉMIQUE aura lieu au local du SNES-FSU à Nice le lundi 2 décembre 2024 à 14h30

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOTER!



VOTES FSUScrutin du 7 au 28 novembre 2024



PROCÈS VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie :	Département n°	
Établissemen	t:	
RÉSULTATS	DU VOTE : ORIENTATION FÉDÉRALE NAT	TONALE
INSCRITS	VOTANTS NULS OU BLANCS EXPRI	MÉS
Liste Unité et Ad	ction et sans tendance	
Liste École Éma	ancipée et des syndiqué.es hors tendance	
Liste Émancipat	tion	
Liste Unité, Rev	vendications, Indépendance Syndicale	
Liste Front Uniq	que	
RÉSULTATS	DES VOTES : RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRAL Inscrire le nombre de voix obtenu par chaque option	E NATIONAL
POUR	CONTRE ABSTENTION REFUS D	E VOTE
Noms et signat	tures des membres de la commission de dépouilleme	ent
Certifié exact à	le 28 novembr	·e 2024

À transmettre dès la fin du dépouillement par mail à l'adresse suivante : <u>s3nic@snes.edu</u>

Pensez à joindre la liste d'émargement des votants.



VOTES PRÉPARATOIRES AU CONGRÈS FSU



Scrutin du 7 au 28 novembre 2024

LISTE DES ÉLECTEURS ET D'ÉMARGEMENT DES VOTANTS

	Signatures
Département :	Le secrétaire de S1
Établissement :	Le trésorier de S1
	 Les membres de la commission de dépouillement
n° RNE :	

Joindre cette liste émargée à l'envoi du procès-verbal de dépouillement

En votant, chaque syndiqué(e) émarge en face de son nom

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	



BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

VOTE n°1:

Orientation fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
- École Émancipée et des syndiqué-es hors tendance
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Front Unique

VOTE n°2 :

Rapport d'activité fédérale national (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

|--|

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE VOTE